

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON

Séance du 27 Janvier 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
15	09	08

DATE DE LA CONVOCATION : 23 Janvier 2026

L'an deux mil vingt six et le vingt sept janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Jocelyne DAVIRON
RADIX - Fabrice FOURDIN - Fanny CHABRAN - Christian
RULLIAT - Olivier AIGLON - Guy LHOPITAL

Etaient absents : Pierre DURAND (pouvoir donné à Agnès
NELIAS) - Virginie BLUM

Secrétaire de séance : Guy LHOPITAL

D/2026-04

Objet de la délibération : Modification du règlement d'utilisation de la salle Bryon 2026

Madame la Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa réunion du 27 Février 2025, a modifié le règlement d'utilisation de la salle Bryon. Or, il conviendrait de préciser :

- d'une part, la demande, durant la saison de chauffe, de baisser les radiateurs sur la « position 1 », lors du départ de l'utilisateur, afin d'éviter de chauffer la salle inutilement.
- d'autre part, le fait que toute association bénéficiant de la mise à disposition gratuite d'une salle communale (avantage en nature) s'engage à faire apparaître le logo de la commune sur l'ensemble des supports de communication relatifs aux actions, manifestations ou événements organisés dans ladite salle. Ce logo doit être positionné en bas des supports, et être d'une dimension de 2 X 2 cm pour un format A4

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de règlement modifié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

ARRETE le règlement d'utilisation de la salle Bryon, tel qu'annexé à la présente délibération.

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Guy LHOPITAL Secrétaire		 Agnès NELIAS Madame la Maire	
----------------------------	---	--	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : - 2 FEV. 2026

Publication ou notification du : - 2 FEV. 2026

Publication site internet le : - 2 FEV. 2026

Affichage liste des délibérations le : 30/01/2026